

Sepmes, le 27 mai 2025

Madame, Monsieur

J'ai l'honneur de vous inviter à une réunion du comité syndical qui aura lieu :

Jeudi 05 juin 2025 à 18h30 salle des fêtes de Luzé (37120)

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 03 avril 2025
- 2) Projet de renfort des actions du syndicat
- 3) Demande de subventions – CT MRR 2023-2025 – Création de zones humides tampons 2025
- 4) Acquisition de propriétés cadastrées – parcelles ZP1 ZP2 et ZP3 pour partie en vue de réaliser une zone tampon humide
- 5) Projet MAIF Nature 2050 – restauration d'une portion de Manse
- 6) Paiement des heures supplémentaires et complémentaires des agents du syndicat
- 7) Indemnisation des frais kilométriques des agents du syndicat
- 8) Points divers

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus cordiaux.

Le Président du syndicat de Rivières Val de
Vienne

François LIARD



POUVOIR (1)

Je soussigné (e) (2)

donne pouvoir à :

- | | |
|---|--|
| (1) A n'utiliser qu'en cas d'absolue nécessité | - de me représenter à la réunion convoqué pour le |
| (2) Nom, prénom, adresse | - de prendre part à toutes les délibérations |
| (3) N.B. – Validité : trois reports au maximum | - d'émettre tous votes et signer tous documents. |
| | Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant (3) auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque (4) |
| (4) Porter à la main : « bon pour pouvoir » et signer | Fait à
Le |

Siège social : Mairie de Sepmes, Place de l'église 37800 SEPMES

Adresse postale : Mairie de Sepmes– 1^{er} étage - Place de l'Eglise - 37800 SEPMES

Secrétariat : Tél. 02.47.40.94.30 manse.secretariat@orange.fr

Technicien de Rivières : Tél. 06.45.36.07.41 manse.techniques@orange.fr

Tél. 06.45.36.07.85 manse.delphine@orange.fr

Tél. 07.86.60.46.05 manse.marylou@orange.fr

Président : manse.presidence@orange.fr

Syndicat mixte de Rivières Val de Vienne

Compte-rendu du comité syndical du 05 juin 2025

Le cinq juin 2025 à dix-huit heures et trente minutes, s'est réuni le comité syndical, légalement convoqué le vingt-sept mai 2025, à la salle des fêtes de Luzé sous la présidence de Monsieur François LIARD, Président.

ÉTAIENT PRESENTS :

NOMS Prénoms	EPCI	T /S	Observations
BASSET-CHERCOT François	CCTVV	T	
BOISQUILLON Christine	CCTVV	T	
BROTIER Marie-Rose	CCTVV	T	
DE LAFORCADE François	CCTVV	T	
DESME Jacques	CCTVV	T	
DOREAU Philippe	CCTVV	T	
GERMANEAU Nicolas	CCTVV	T	
LIARD François	CCTVV	T	
MERON Marie-Rose	CCTVV	T	
TALLAND Maurice	CCTVV	T	
TERRIEN Guy	CCTVV	T	
TRANCHANT David	CCTVV	T	
VOISIN Jean-Claude	CCTVV	T	
LANDIER Jany	CCTVV	S	Arrivée au point 2 – Partie points divers (convention Sainte-Catherine-de- Fierbois)
THEVENON Jean-Claude	CCTVV	S	
LECOMTE Pascal	CCCVL	S	
REZEAU Régine	CCLST	T	
DURAND Pierre	CCPL	T	
ORVAIN Marie-Agnès	CCTVI	T	

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

POUJAUD Daniel	CCTVV	T
DE LA PORTE DU THEIL Loïc	CCTVV	S
ROBIN Jean-Louis	CCLST	T

Secrétaire de séance : REZEAU Régine

Public :

Julien BENIGNA – Directeur eau et assainissement CCTVV

Sébastien BODIN – Verneuil-le-Château

Amélie THIBAUT - Luzé

1. Approbation du compte rendu de la séance du 03 avril 2025

Le compte-rendu de la séance du comité syndical du 03 avril 2025 a été diffusé à l'ensemble des membres qui sont invités à formuler leurs observations éventuelles. Il est approuvé.

2. Projet de renfort des actions du Syndicat

Monsieur le Président explique que l'Agence de l'eau a incité le SRVV à renforcer ces actions, en particulier sur la masse d'eau du Ruau pour atteindre le bon état écologique de cette masse d'eau. Aussi, le développement d'actions sur les bassins versants des masses d'eau situés au Sud de la rivière Vienne était encouragé.

Le Syndicat a donc chiffré cela, étude, travaux, et recrutement d'un technicien sur 2 ans (contractuel), pour un montant total de 200 000 €. Le reste à charge pour le Syndicat était estimé à 35 000 € par an soit 70 000 €. La temporalité était la suivante : du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2026.

Les différentes communautés membres ont alors été rencontrées, puis sollicitées. Les retours ont tous été positifs, mais réduite pour la CCTVV (20 000 € par an au lieu de 26 051 € prévus). La CCLST n'a pas encore donné son avis positif, elle reste à convaincre. Quoi qu'il en soit, conformément aux statuts du Syndicat, la répartition sera équitable et non à la carte. La temporalité a été décalée du 1er juillet 2025 au 31 juin 2027.

Il a été décidé de ne pas inscrire l'action au budget 2025 mais de prévoir une décision modificative avec une sollicitation des communautés en adéquation (6 mois).

Le Syndicat a récemment relancé l'Agence de l'eau pour demander la subvention afin d'engager l'opération. Celle-ci a répondu négativement pour l'année 2025, en raison de contraintes budgétaires, mais elle demande de la solliciter début 2026.

Par conséquent, le Bureau propose de :

- Recalculer les montants actualisés de l'ensemble des communautés membres suite à l'accord de la CCTVV de 20 000 € au lieu de 26 051 € ;
- Informer par écrit les présidents des EPCI et solliciter un engagement de principe pour les années à venir
- Revenir vers la CCLST afin de convaincre les élus Lochois de cette action ;
- D'inscrire pour le budget 2026, les recettes et dépenses relatives à ce projet (second semestre) ;
- Relancer l'Agence de l'eau dès janvier 2026 afin de démarrer au 1er juillet 2026, ainsi qu'au titre des fonds FEDER ;
- De solliciter un recrutement (CDD 2 ans) dès l'accord de l'Agence de l'eau ;
- De viser un démarrage de l'opération au 1er juillet 2026, et ce pour 24 mois. Cela est soumis à discussion.

Plusieurs échanges ont eu lieu :

Maurice TALLAND a indiqué que l'année 2025 serait peut-être une année blanche de la part de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB), ce qui signifie l'absence de subventions pour certains projets, il donne l'exemple les forages d'eau potable.

Monsieur le Président explique que si l'AELB continue de soutenir les actions prioritaires du Syndicat pour 2025, le contexte reste incertain, rendant les prévisions difficiles.

Nicolas GERMANEAU espère que les projets portés par la collectivité soient considérés comme prioritaires, rappelant que la demande vient directement de l'AELB.

Maurice TALLAND demande si le SRVV est éligible aux fonds FEDER, : la réponse est positive.

Marie-Anne ORVAIN demande des précisions sur le rétroplanning du projet concerné. Des réponses lui sont apportées.

3. Demande de subventions - CT Manse-Ruau-Réveillon 2023-2025 - Création de zones humides tampons 2025	Dél.2025.06.05/01
---	--------------------------

Monsieur le Président explique qu'il est envisagé en 2025, conformément au contrat territorial Manse-Ruau-Réveillon 2023-2025, de réaliser des zones humides tampons sur le bassin versant du Puchenin (communes de Saint-Epain et Sainte-Catherine de Fierbois). C'est la plus importante année en ce qui concerne ce type d'action.

Ces zones humides tampons permettent de freiner et filtrer les eaux sur les bassins versants.

Le dossier technique et financier sera présenté. Un site est lié à la prochaine délibération (acquisition et convention d'entretien).

Le coût prévisionnel maximum de ces travaux est estimé à 135 000 € TTC, ce qui est inférieur avec l'enveloppe de 184 000 € inscrite au Contrat.

Les subventions attendues, conformément au Contrat, sont les suivantes : 50 % agence de l'eau Loire Bretagne, 20 % conseil régional centre Val de Loire et 10 % conseil départemental Indre-et-Loire.

Amélie THIBAUT demande des précisions sur le calcul du coût et le type de travail pris en compte dans le projet : s'agit-il d'une rémunération à l'heure ou à la tâche ?

Jonathan LEPROULT apporte des éléments de réponse à ce sujet.

LE COMITE SYNDICAL, des membres présents et représentés, DÉCIDE à l'unanimité :

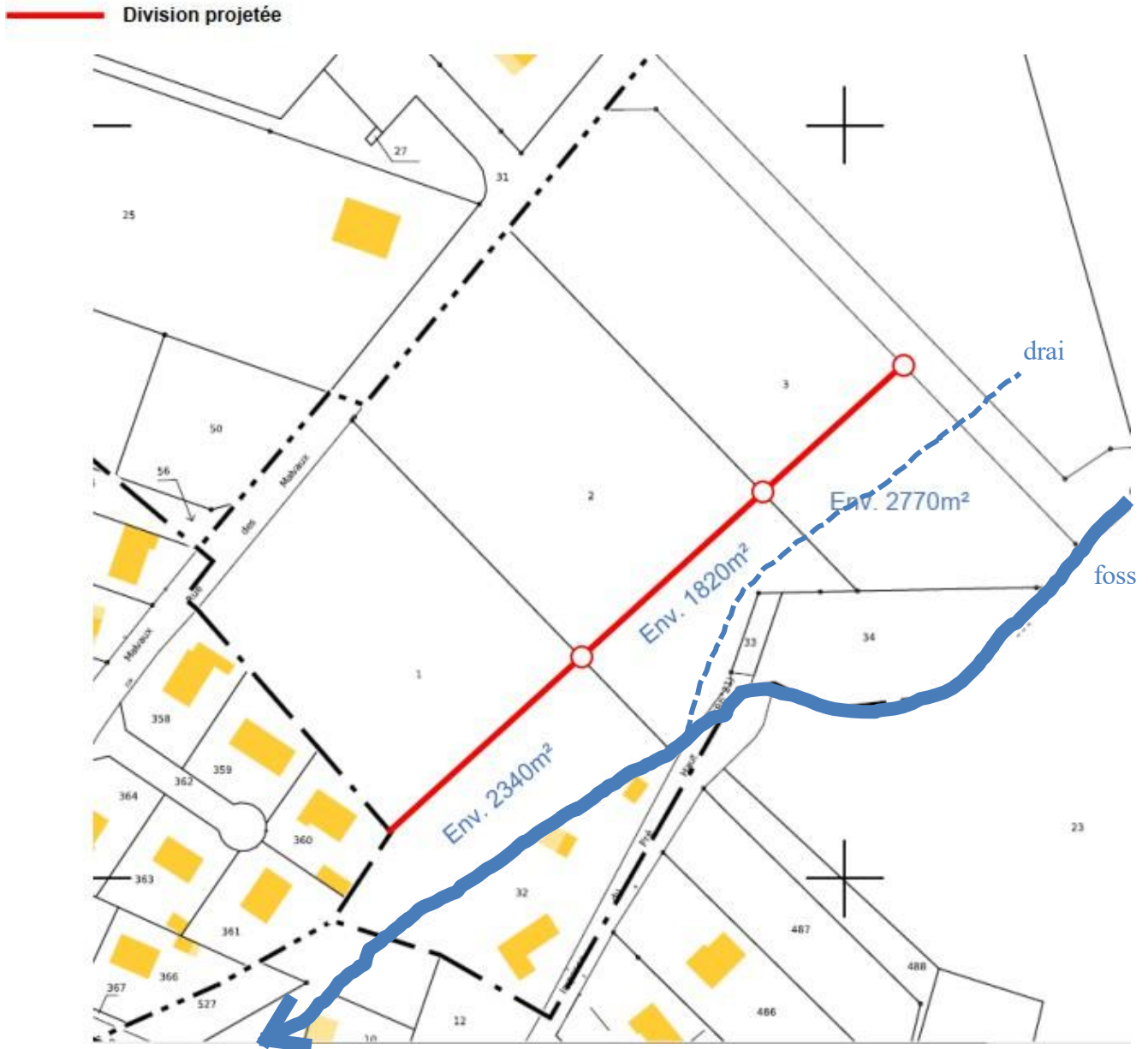
- **D'autoriser Monsieur le Président à demander les subventions aussi élevées que possibles auprès de l'agence de l'Eau Loire Bretagne, du conseil régional centre Val de Loire et du conseil départemental d'Indre-et-Loire, pour la création de zone humide tampon - enveloppe 2025 du CT Manse-Ruau-Réveillon.**

4. Acquisition de propriétés cadastrées - parcelles ZP 1 pour partie, ZP 2 pour partie et ZP 3 pour partie en vue de réaliser une zone tampon humide
Dél.2025.06.05/02

Monsieur le Président explique que pour compléter le programme de zones tampons en amont du bassin versant, une zone tampon est envisagée sur le bassin du Puchenin -

commune de Sainte-Catherine de Fierbois - sur le bas d'un îlot agricole « les Patouillards ». Elle est composée de trois parcelles (ZP 1, ZP 2 et ZP 3), que ni les propriétaires (respectivement LEBLOIS Christophe et Thierry, LEBLOIS Michel, et NABARRE Martine), ni le locataire ne souhaitent conserver une fois les travaux de terrassement effectués. Le SRVV doit acquérir ces bas de parcelles afin de réaliser les travaux. Les trois propriétaires (et l'exploitants) ont été rencontrés, et tous les trois sont d'accord pour vendre le bas de leur terrain respectif selon le découpage suivant.

CROQUIS :



Le service des Domaines a été sollicité le 25 avril 2025 (sans retour). Considérant le prix des terrains agricoles dans le secteur aux alentours de 5 500 € l'hectare, considérant également le tarif de l'indemnité d'éviction pour l'agriculteur de 7 240 € l'hectare arrondie

à 7 000 € (barème Chambre d'agriculteur d'Indre-et-Loire), il est proposé de retenir un coût de :

- 2 925 € tout compris pour la parcelle ZP 1 ;
- 2 275 € tout compris pour la parcelle ZP 2 ;
- 3 462.50 € tout compris pour la parcelle ZP 3.

Suite à la réunion de Bureau du 22 mai, une première proposition financière envers les propriétaires en ce sens a été effectuée. Les frais de bornage seraient à la charge du SRVV.

Les subventions attendues sont de 80 % sur l'ensemble du projet (point précédent).

La commune de Sainte-Catherine de Fierbois est intéressée par ce projet car au-delà de permettre une amélioration de la qualité de l'eau, le site aménagé permettra de réduire le risque d'inondation pour la partie plus urbanisée située plus en aval. Aussi, une continuité piétonne devient possible entre deux chemins communaux.

Il a été rappelé que l'objectif est de passer une convention d'entretien avec la commune, dans la perspective de lui céder le bien à terme.

Il a également été proposé d'ajouter à la fin de la délibération une mention donnant pouvoir au notaire pour engager l'opération, sous réserve de vérifier la formulation adéquate avec ce dernier.

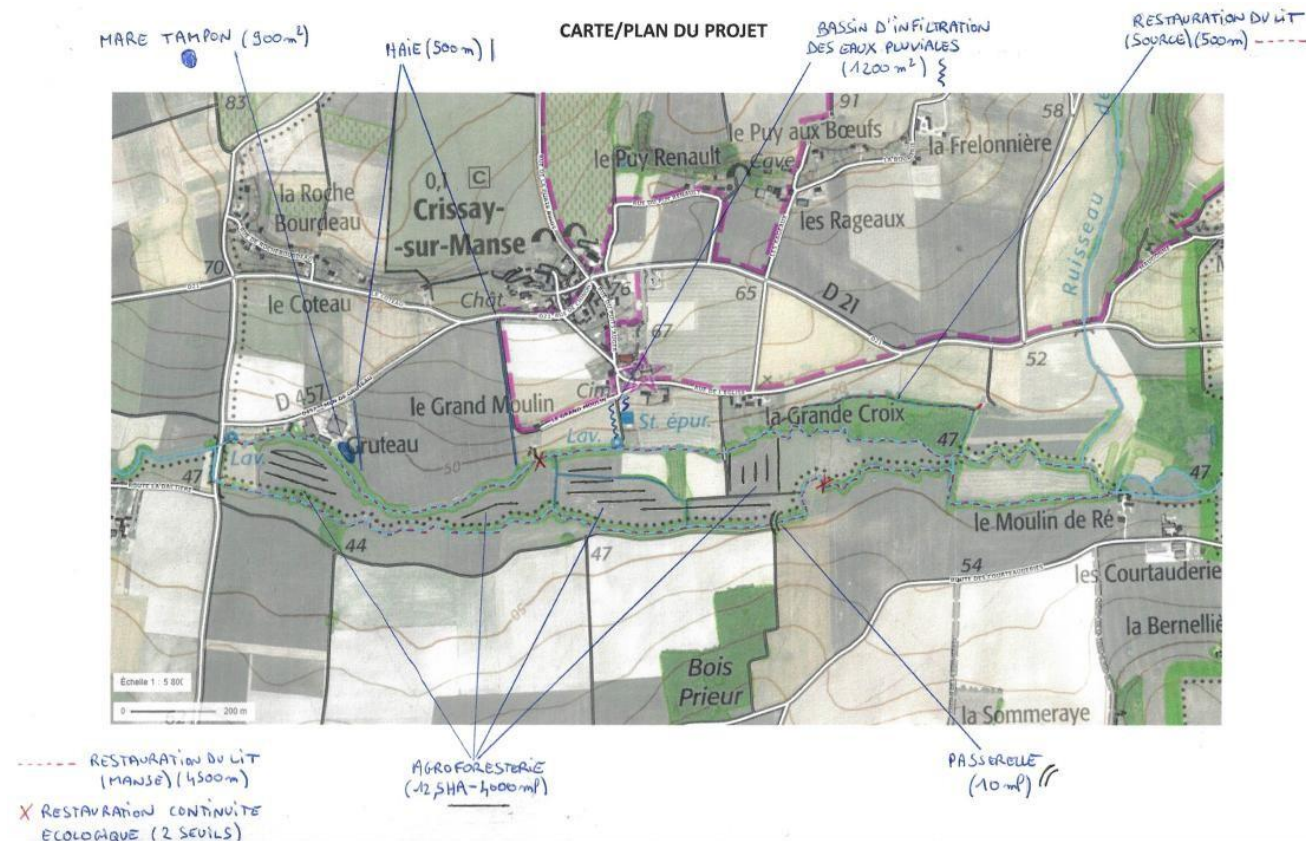
Des discussions ont eu lieu autour l'indemnité d'éviction, la taxe foncière, le coût de revente, le changement de destination de la parcelle et la contractualisation avec la commune de Sainte-Catherine-de-Fierbois.

LE COMITE SYNDICAL, des membres présents et représentés, DÉCIDE à l'unanimité :

- **D'acquérir le bas des parcelles ZP 1, ZP 2 et ZP 3 – commune de Sainte-Catherine de Fierbois - les Patouillards - respectivement d'une nouvelle contenance de 2 340 m², 1 820 m² et 2770 m², auprès des conjoints LEBLOIS (respectivement LEBLOIS Christophe et Thierry, LEBLOIS Michel, et NABARRE Martine),**
- **De fixer les prix d'acquisition à 3 276 € (ZP1), 2 548 € (ZP2) et 3 878 € (ZP3),**
- **D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette cession,**
- **De prendre en charge les frais afférents à la division parcellaire,**
- **De désigner Maîtres Thomas CARATY et Paul HOUDAILLE, Notaires à Sainte-Maure de Touraine, pour la rédaction des actes de cession (version notaire plus longue).**

5. Projet MAIF Nature 2050 - restauration d'une portion de Manse

Monsieur le Président informe que le projet déposé en novembre 2024 pour un mécénat de la Maïf (Maïf Nature 2050) semble être sur la bonne voie. Le projet va être présenté à l'assemblée syndicale.



Le cout global initial était de 350 000 € TTC, revu à 275 000 € TTC. La Maïf participerait à hauteur de 154 500 €, et le Syndicat 45 000 €.

Types d'actions	Coût (€ TTC)	MAIF	AELB	Conseil Régional	CD37	Crouzilles	Crissay-sur-Manse	fédération de chasse 37	SRVV
Agroforesterie	14 000	14 000							
Restauration du lit (Manse et source)	155 000	115 000		5 000	10 000				25 000
Bassin d'infiltration des eaux pluviales	20 000	10 000			10 000				
Mare tampon	45 000	12 500			12 500				20 000
Haie	6 000	-						6 000	
Passerelle	20 000	-				10 000	10 000		
Parcours pédagogique	15 000	3 000	7 500		4 500				
TOTAL	275 000	154 500	7 500	5 000	37 000	10 000	10 000	6 000	45 000

La temporalité est la suivante.

	juin-25	juil-25	août-25	sept-25	oct-25	nov-25	déc-25	janv-26	févr-26	mars-26	avr-26
Agroforesterie											
Restauration du lit (Manse)		Travail sur les dossiers règlementaires									
Bassin d'infiltration des eaux pluviales											
Mare tampon		Travail sur les dossiers règlementaires									
Haie											
Restauration du lit (source)		Travail sur les dossiers règlementaires									
Passerelle											

	mai-26	juin-26	juil-26	août-26	sept-26	oct-26	nov-26	déc-26
Agroforesterie								
Restauration du lit (Manse)								
Bassin d'infiltration des eaux pluviales								
Mare tampon								
Haie								
Restauration du lit (source)								
Passerelle								

période de travaux

Une convention est en cours de finalisation. Elle est présentée dans sa version quasi définitive et sera communiquée par mail dans sa version définitive avant signature.

Régine REZEAU souligné l'intérêt de réfléchir à la meilleure façon de communiquer autour de cette bonne nouvelle, afin de valoriser le projet auprès des partenaires et du public.

Monsieur le Président et Jonathan LEPROULT apportent des précisions en indiquant que les réponses aux interrogations seront apportées à l'issue du travail en cours avec les communes de Crouzilles et Crissay-sur-Manse. Une présentation du projet est notamment prévue au conseil municipal de Crissay-sur-Manse le lundi 16 juin.

Vous trouverez via le lien les dix projets sélectionnés :
<https://fondsmaifpourlevivant.maif.fr/projets-selectionnes>

LE COMITE SYNDICAL, des membres présents et représentés, DÉCIDE à l'unanimité :

- **De donner pouvoir à Monsieur le Président de signer la convention entre la Maïf, le Syndicat et les propriétaires, et tous documents y afférent**

6. Paiements des heures supplémentaires et complémentaires des agents du syndicat

Dél.2025.06.05/03

Monsieur le Président explique qu'actuellement, les délibérations existent concernant la récupération des heures supplémentaires, mais celles-ci sont nominatives. Il semble donc préférable d'établir une délibération de portée générale, applicable à l'ensemble des agents concernés, afin d'assurer un cadre clair et équitable.

Dans le cadre de leurs missions, les agents du syndicat peuvent être amenés à effectuer des heures supplémentaires ou complémentaires.

Monsieur le Président propose le paiement des heures supplémentaires et complémentaires plafonnées à 8 heures mensuelles et rappelle que les postes sont financés à hauteur de 80 % par l'agence de l'eau Loire Bretagne et la région Centre Val de Loire (FEDER).

Afin de garantir un suivi précis, chaque agent atteste par écrit du nombre d'heures supplémentaires ou complémentaires réalisées chaque mois, en précisant la nature des tâches effectuées ainsi que les horaires exacts dépassant leur temps de travail habituel.

François DELAFORCADE demande si une validation de la hiérarchie est nécessaire au versement des indemnités pour les heures supplémentaires réalisées. Effectivement, le Président vérifie et signe les attestations avant paiement.

Guy TERRIEN s'interroge sur le montant moyen des heures supplémentaires. Jonathan LEPROULT indique à environ 2 heures par mois et par agent, pour les quatre agents concernés.

LE COMITE SYNDICAL, des membres présents et représentés, DÉCIDE à l'unanimité :

- **De payer les heures supplémentaires et complémentaires à l'ensemble des agents du syndicat.**

7. Indemnisation des frais kilométriques des agents du syndicat **Dél.2025.06.05/04**

Monsieur le Président explique qu'actuellement, les délibérations existent concernant le remboursement des frais de déplacement, mais celles-ci sont nominatives. Il semble donc pertinent de mettre en place une délibération de portée générale, afin d'assurer un traitement équitable et cohérent pour tous les agents amenés à se déplacer dans le cadre de leurs missions.

Ainsi, les agents utilisant leur véhicule personnel pour des déplacements professionnels peuvent bénéficier d'un remboursement de leurs frais kilométriques, selon les barèmes en vigueur.

Pour en bénéficier, chaque déplacement devra faire l'objet d'une demande préalable et être justifié, avec mention :

Du motif du déplacement, de la date, du lieu de départ et d'arrivée, du nombre de kilomètres parcourus. Les demandes de remboursement devront être accompagnées des pièces justificatives nécessaires.

LE COMITE SYNDICAL, des membres présents et représentés, DÉCIDE à l'unanimité :

- **De payer les frais kilométriques à l'ensemble des agents du syndicat sur justificatifs au barème en vigueur.**

8. Points divers

- Convention avec la MFR Val de Manse/M. ROMBAUT pour réaliser des travaux de confortement de berge (tressage végétal) + réduire la hauteur d'un seuil (chantiers réalisés les 13 mai et 3 juin) (photos). Il est précisé que les matériaux sont pris en charge par les riverains (800 €) et la main d'œuvre assurée par les élèves.

➤ Point sur les problèmes d'inondation à Theneuil : réunion en mairie avec la DDT et plan d'actions : Monsieur le Président et Delphine LAISEMENT apportent des explications générales sur le sujet. Les demandes d'autorisation auprès de la DDT 37 pour les travaux de curage ou de racleage des atterrissements doivent être faites directement par les agriculteurs concernés.

Jonathan LEPROULT indique que des travaux sont prévus cet été, à la suite d'une demande de la DDT, et que les accords de financement sont validés.

Enfin, François BASSET-CHERCOT signale ne pas avoir de nouvelles concernant la partie agricole.

➤ Convention avec la commune de Sainte-Catherine de Fierbois concernant l'entretien d'une future zone tampon humide en discussion (points 3 et 4 de l'ODJ)

➤ Point relatif aux cyanobactéries : Delphine LAISEMENT informe le conseil sur la situation des cyanobactéries et Julien BENIGA fait le lien avec les stations de prélèvement d'eau potable concernées.

Plusieurs échanges ont eu lieu autour de cette question, notamment sur les enjeux de communication et de sensibilisation du public.

Monsieur MERON demande qu'un article sur le sujet soit rédigé pour les bulletins municipaux.

➤ Point travaux et animations travaux sur la Veude et travaux de Zone humides tampons sur le bassin de la Manse.

➤ Journée régionale des techniciens de rivières le mardi 20 mai à Sainte-Catherine de Fierbois – retour sur cette journée qui a réuni entre 100 à 120 techniciens.

➤ Date et lieu du prochain conseil : Jeudi 25 septembre 18h30 à Courcoué

Séance levée à 20h40